

PROPRETÉ • NUISANCE SONORE • CIRCULATION • ENVIRONNEMENT

GARDONS
UN MEILLEUR
Souvenir
DE *Biarritz*

ADOPTONS LES BONS GESTES



#JERESPECTEBIARRITZ

biarritz.fr

Sommaire

À la ville
À la plage
À l'eau

p 3-6
p 7-9
p 10-11

Edito

L'été est là, avec ses longues et belles soirées, ses bains de mer, ses fêtes... Les vacances, la période de l'année où chacun aime se retrouver, entre amis ou en famille et profiter du soleil, de la plage, des vagues, de ce site naturel exceptionnel en plein cœur de ville que tous nous envient.

C'est un moment clé pour notre ville car essentiel pour notre activité économique mais qui induit plusieurs bouleversements dans notre quotidien : une population qui passe de 25 000 habitants à plus de 100 000 en quelques semaines, des nuisances sonores, des déchets sauvages et autres incivilités...

Accueil, hébergement, commerces, sécurité, propreté... Chaque été, les agents de la Ville comme les professionnels locaux mettent tout en œuvre pour accueillir les vacanciers, d'ici ou d'ailleurs ; afin qu'ils passent le meilleur été possible et faire de Biarritz ce qu'elle a toujours été : à la fois élégante et accueillante, tranquille et festive.

Mais aujourd'hui je reste soucieuse et particulièrement vigilante. L'été dernier nous avons tous constaté une hausse des incivilités et de certains comportements qui ont souvent dépassé les règles du respect. Un manque de respect vis-à-vis des autres mais aussi de nos plages, de notre littoral, de notre environnemen, de notre ville.

J'ai donc souhaité diffuser ce livret en complément d'une grande campagne de sensibilisation que vous verrez dans la ville, sur la thématique « #jerespecteBiarritz ». Il a pour but de rappeler les règles de base pour que cet été soit réussi et se passe dans de bonnes conditions. Nous avons tous à y gagner. Chacun d'entre nous doit prendre ses responsabilités, et faire en sorte que cet été soit celui qui nous fera garder le meilleur souvenir de vacances, le meilleur souvenir de Biarritz.

Maidar Arosteguy
Maire de Biarritz
#jerespectebiarriz



À la ville

Je suis motorisé



POUR RÉDUIRE L'ENCOMBREMENT AUTOMOBILE, JE PRIVILÉGIE LES MOBILITÉS DOUCES



Je circule en vélo

Je respecte le code de la route* et j'adopte la charte de bonne conduite à vélo (voir page 4)



Je suis piéton

Je profite des espaces dédiés aux piétons et j'utilise les transports en commun. Je profite des quatre circuits de navettes gratuites mis à disposition par la ville (informations sur biarriz.fr ou l'application mobile Biarritz), dont la nouvelle navette des plages (Cité de l'océan - Port-Vieux).

En voiture :

1. Je prends un itinéraire conseillé pour éviter de m'engager vers les zones piétonnes (centre-ville et Côte des Basques) du 27 juin au 28 août de 11h00 à 2h30 du matin.
2. Je peux accéder aux 7 parkings souterrains.
3. Je privilégie le Parking relais (gratuit) d'Iraty de 250 places, puis je prends la ligne express qui me mène dans le centre en 10 minutes, 7/7 jours, de 8h45 à minuit.
4. Je respecte les limitations de vitesse en particulier les zones 30, et les zones de rencontre (20km/h)*.
5. Je m'informe sur les formules de stationnement de surface afin d'éviter le stationnement anarchique* (abonnements saisonnier 7 jours, abonnements mensuels pour les résidents et les actifs).

En 2 roues :

1. Je respecte les règles de conduite et les zones de stationnement dédiées aux deux-roues.
2. Je ne pratique pas le rodéo ou autres conduites dangereuses. Je risque que mon véhicule soit confisqué, mon permis de conduire suspendu ou annulé et j'encours une amende de 75 000 € et 5 ans de prison.
3. Je ne modifie pas le pot d'échappement de mon véhicule, à l'origine d'importantes nuisances sonores*. Les contrôles dans la ville sont réguliers et fréquents pendant l'été.



*PASSIBLE
D'UNE AMENDE
ALLANT
DE 90 € À 1 500 €

NOUVEAU

ZONES DE RENCONTRE À BIARRITZ

Biarritz compte désormais 4 zones de rencontre : centre-ville, Esplanade du Rocher de la Vierge, Port des Pêcheurs et Côte des Basques.

- 1. Le piéton est prioritaire.** Il est autorisé à circuler sur la chaussée.
- 2. Les cyclistes** roulent sur la chaussée uniquement et peuvent rouler à double sens et à vitesse modérée.
- 3. Les véhicules motorisés** sont limités à **20 km/h.**



CHARTRE DE LA BONNE CONDUITE À VÉLO



- Je ne prends un sens interdit que si le marquage au sol m'y autorise. 
- Je respecte le code de la route*, et en particulier je respecte les feux rouges.
- Je ne circule pas sur les trottoirs et je descends de mon vélo en zone piétonne*.
- Je peux circuler dans un couloir de bus si signalé (sol ou panneau).

- Je respecte les zones de rencontre qui donnent priorité aux piétons.
- Pour ma sécurité, je circule autant que possible sur les pistes et bandes cyclables. Je m'informe sur l'application Mobile Biarritz ou sur biarritz.fr.
- J'avertis de ma présence « dring ! », je me méfie des angles morts et je suis visible (éclairages, dispositifs réfléchissants).
- Pour ma sécurité et celle des autres, je ne téléphone pas à vélo* et je porte un casque.

***PASSIBLE D'UNE AMENDE ALLANT DE 35 € À 1 500 €**

À la ville

POUR UNE VILLE SAINE, SÉCURISÉE ET RESPECTÉE, J'ADOpte LES BONNES PRATIQUES

- 1.** En centre-ville, je dépose mes **sacs poubelles** dans les conteneurs de regroupement. Il est interdit de les laisser sur le trottoir ou au pied des conteneurs*.
- 2.** Je participe à la propreté de la ville et ne laisse pas mes **bouteilles ou cannettes** sur le trottoir**. Je les emporte ou les dépose dans un conteneur.
- 3.** J'utilise les toilettes publiques car il est interdit d'uriner sur la voie publique**.
- 4.** En ville, je tiens mon **chien** en laisse et ramasse ses déjections**.
- 5.** Je jette mes **mégots** dans les cendriers de rue mis à disposition ou j'emporte un cendrier de poche, et non sur la voie publique. J'évite ainsi qu'ils n'aboutissent dans l'océan**.
- 6.** En soirée, je respecte le repos des riverains et je **baisse d'un ton** sur la voie publique. Dans la nuit je ne hurle pas*.
- 7.** En ville je porte une **tenue correcte**, sachant que se promener en maillot de bain ou torse nu dans les rues est interdit*.
- 8.** Je pratique le skateboard dans les espaces autorisés (skate park, allée centrale du Jardin Public).

****INCIVILITÉS, PASSIBLES D'UNE AMENDE DE 135 €**

***PASSIBLE D'UNE AMENDE ALLANT DE 35 € À 1 500 €**



À la ville

EN VACANCES AUSSI JE RESPECTE LES CONSIGNES DE COLLECTE !



La collecte des ordures ménagères en porte à porte a lieu le lundi et jeudi. Les bacs sont à sortir la veille au soir, à partir de 21h.

Les dépôts de sacs poubelles sur les trottoirs sont interdits en centre-ville, où la collecte des ordures ménagères est réalisée en apport volontaire via les conteneurs de regroupement. (à géolocaliser sur l'application GUIDE DU TRI).



La collecte sélective des emballages ménagers recyclables en porte à porte a lieu le mercredi. Les sacs transparents comprenant les cartonnettes, les bouteilles et flacons en plastique, les canettes et boîtes de conserve, sont à sortir le mardi soir à partir de 21h.

NOUVEAU

POUBELLES COMPACTRICES

L'été rime avec pique-nique, autant d'emballages et de déchets qui s'accumulent... À Biarritz, une poubelle classique est pleine en une heure ! La Ville teste donc six poubelles dites compactrices, qui seront déployées en centre-ville et sur le front de mer. Fonctionnant à l'énergie solaire, elles permettent, grâce à un vérin qui tasse les déchets, de réduire par cinq leur volume.



SIGNALEMENTS ET ALERTES

Allo Madame le Maire est un service qui permet à chacun de signaler toutes problématiques relevant du cadre de vie ou dysfonctionnement sur l'espace public, propreté, dégradations, ou **pollution en mer**.

- Application Mobile « Allo Madame le Maire »
- 0800 70 60 64
- Accueil en Mairie

ALLO
Madame le Maire
0800 70 60 64

À la plage

AVEC LES ÉCOGESTES, LE GAGNANT C'EST L'OcéAN (1/2)

1. Je ne laisse pas mes déchets sur la plage. Je privilégie la gourde à la bouteille en plastique.

2. Je ne jette en aucun cas le verre, les bouteilles, les canettes dans le sable, les rochers ou l'océan. Je risque de blesser les usagers de la plage, dont les plus petits, et de polluer un site naturel**. J'utilise les poubelles de tri mises à ma disposition.

3. Je ramasse les sacs plastiques qui flottent dans l'eau et les dépose dans les bacs à marée.

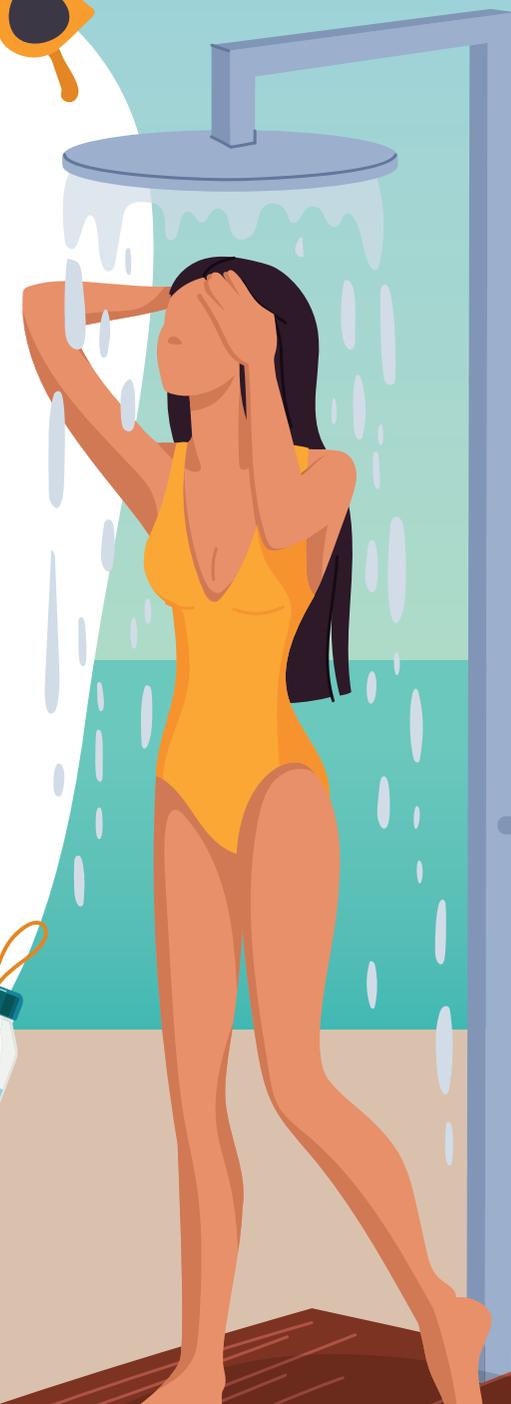
4. Je respecte la tranquillité des baigneurs, mon chien ne m'accompagne pas à la plage* (interdit du 1/4 au 10/11).

5. Je ne cache pas mes mégots dans le sable. Je m'équipe plutôt d'un cendrier de plage ou je les dépose dans les cendriers à disposition aux entrées de plage

6. Je veille à ne pas gaspiller l'eau des douches de plage. J'utilise les rince-pieds.

*PASSIBLE
D'UNE AMENDE
ALLANT
DE 35 € À 1 500 €

**PASSIBLE
D'UNE AMENDE
DE 135 €



À la plage

AVEC **LES ÉCOGESTES**, LE GAGNANT C'EST L'OcéAN (2/2)

- Je respecte et préserve la faune et la flore locales. Je privilégie des crèmes solaires écoresponsables et je ne me savonne pas lors des douches.
- Je respecte la tranquillité de la plage et je n'utilise pas d'appareils sonores (radios, enceintes) sur la plage***.
- Je ne fais pas de camping ou de feu sur la plage*.
- Au bord de l'océan, je respecte le milieu naturel. Je m'informe et j'évite de dégrader des zones sensibles dont les rochers* (accès et plongeurs interdits), lieux de nidification de la faune locale.
- Je ne ramasse pas de coquillages et crustacés. Ce sont des ressources indispensables à l'écosystème marin.
- La pêche à la ligne dans les zones de surveillance est interdite comme dans l'anse du Port-Vieux (protection de la faune et la flore)*.

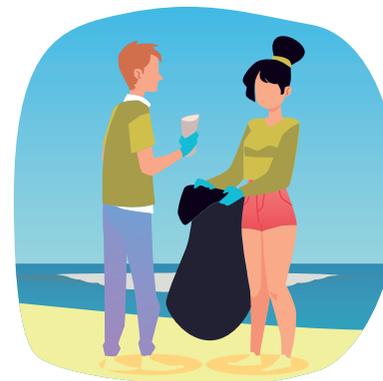
***PASSIBLE D'UNE SAISIE DU MATÉRIEL SELON LES CIRCONSTANCES

*PASSIBLE D'UNE AMENDE ALLANT DE 35 € À 1 500 €



PLAGES SANS TABAC

Si la majorité des plages de Biarritz sont déclarées sans mégots, la Plage du Port Vieux est labellisée « plage sans tabac » ainsi que trois aires de jeux (Parc Mazon, Jardin Public et Milady). Aux abords, des cendriers sont à disposition (plus d'une centaine dans la ville).



COLLECTE DE DÉCHETS SAUVAGES

Dans une initiative écologique et citoyenne, la Ville de Biarritz organise depuis septembre 2021 un principe de ramassage mensuel des déchets sauvages. Rendez-vous à tous les volontaires le 8 juillet à 10h Plage du Miramar et le 19 août à 9h30 à la Grande Plage au poste de secours.



PAVILLON BLEU POUR TOUTES LES PLAGES DE BIARRITZ

Pour la deuxième année consécutive, la ville de Biarritz a obtenu le label Pavillon Bleu pour toutes ses plages. Le Pavillon Bleu est un label international de tourisme durable remis chaque année aux communes « qui mettent en œuvre, de manière permanente, une politique de développement du tourisme respectueuse de l'environnement et des humains. Il garantit notamment une eau de baignade de qualité ».

À l'eau

LES BONS RÉFLEXES POUR UNE BAINNADE EN SÉCURITÉ

1. Avant de me déplacer et de choisir ma plage, je consulte **les conditions de baignade** et la couleur du drapeau sur l'application Mobile « kalilo ».
2. Je surveille **la marée et son coefficient** pour ne pas me laisser surprendre.
3. Je nage uniquement dans la **zone réservée à la baignade** (et jamais seul). En dehors de cet espace, la baignade et les activités nautiques sont pratiquées à mes risques et périls. L'absence de drapeau indique que la plage n'est pas surveillée.
4. Je ne pars jamais faire du bodyboard sans palmes.
5. Le jet ski et les embarcations à moteur sont interdits à moins de 300 mètres des zones de baignade (excepté le jet-ski de secours).
6. La pêche sous-marine est interdite à moins de 50 mètres des zones de baignade.



LES 10 RÈGLES DE BASE DU SURFEUR

Le surf est l'activité nautique principale de la Côte Basque.
Il comporte certains risques, si on ne respecte pas quelques règles de base.



1. Le choix de la planche dépend du gabarit et du niveau de surf. En apprentissage, privilégiez les planches en mousse.

2. Le port du leash est obligatoire.

3. Il est vivement conseillé aux débutants de prendre des leçons pour faciliter l'apprentissage et assurer sa sécurité comme celle des autres.

4a. Une « mousse » est une vague qui se brise sur toute sa longueur, souvent réservée à l'apprentissage.



4b. Une vague qui déferle vers la droite lorsque l'on est debout sur sa planche, est une DROITE.



4c. Le cas inverse, c'est une GAUCHE.



5a. Le surfeur prioritaire est celui le plus à l'intérieur ou au plus près de l'endroit où la vague casse. La règle n'autorise qu'un seul surfeur dans le déferlement.

5b. Si une vague a deux sens de déferlement distincts, les deux surfeurs sont prioritaires.



6. En attente d'une vague, le surfeur ne doit pas stationner sous le line up (là où se brise la vague) car il gêne le démarrage d'un autre surfeur et se met en danger.

7. Ne jamais lâcher sa planche si un autre surfeur se trouve derrière soi.

8. Ne jamais démarrer sur une vague si un surfeur se trouve devant soi.

9. Pour rejoindre le large, le surfeur doit contourner la zone de déferlement pour ne pas gêner le surfeur prioritaire.

10. Les surfeurs s'engagent à se prêter assistance en cas de danger. En cas d'accident, un surfeur témoin ou acteur d'un accident doit se faire connaître auprès du poste de secours et/ou des tiers.



PROPRETÉ • **NUISANCE SONORE** • CIRCULATION • ENVIRONNEMENT

GARDONS
UN MEILLEUR
Souvenir
DE *Biarritz*



STOP AUX INCIVILITÉS
CRÉER DES
NUISANCES SONORES
EXPOSE À UNE
AMENDE



#JERESPECTEBIARRITZ

biarritz.fr